

Partie

5



Accès au logement des publics en difficulté : le programme d'actions du PALHDI 2014-2020

1. Synthèse des fiches-action

Chantier 6 Gérer la demande prioritaire dans un cadre commun d'ordonnancement

Objectif du chantier	Établir une cotation de la demande qui ordonnance la liste des demandeurs de logements sociaux enregistrés sur Etoil.org. Cette cotation sera à terme le cadre de travail commun partagée entre tous les réservataires (quand un logement se libère, la proposition est faite au premier (ou trois premiers locataires dont la demande correspond au logement libéré).
Action 6.1	Définir des critères de cotation de la demande et validation de leur capacité à satisfaire les priorités du cadre de référence PALHDI avec Etoil.org
Action 6.2	Définir des modalités d'intervention des commissions sociales sur la cotation
Action 6.3	Organiser le dispositif de suivi des attributions et l'évaluation de son caractère équitable
Action 6.4	Organiser l'information des ménages sur les conditions d'accès au logement social

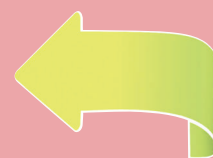
Chantier 7 Organiser localement la prise en charge des ménages avec des obstacles réels et sérieux pour se loger

Objectif du chantier	Recueillir la demande présentant des obstacles réels et sérieux pour accéder à un logement, examiner ses difficultés spécifiques et organiser les aides nécessaires pour permettre une attribution de logement social
Action 7.1	Définir un outil commun de signalement de la demande de logement justifiant un traitement d'exception
Action 7.2	Regrouper la prescription des dispositifs permettant l'accès au logement ou à l'hébergement d'insertion et confirmer le rôle des POHI dans l'hébergement d'insertion
Action 7.3	Redéfinir le rôle des commissions sociales et des POHI dans le contexte d'une demande ordonnancée
Action 7.4	Faire évoluer et harmoniser les pratiques des Commissions sociales/POHI vers la nouvelle fonction dans le cadre de l'inter-CLH

Chantier 8 Mobiliser de manière coordonnée une offre suffisante à bas loyer

Objectif du chantier	Mobiliser tous les leviers disponibles pour accroître l'offre effectivement accessible aux ménages à très faibles ressources c'est-à-dire l'évolution de la construction neuve, mais aussi le redéploiement de l'offre ancienne à bas loyer en dehors des ZUS ; le financement d'aides à la pierre, comme d'aides temporaires à la personne
Action 8.1	Définir et recenser le parc accessible
Action 8.2	Flécher les logements accessibles vers les demandeurs ayant des revenus relevant du référentiel du logement accessible aux ménages les plus modestes
Action 8.3	Produire une offre nouvelle publique et privée de logements accessibles
Action 8.4	Redéployer le parc ancien accessible par péréquation des loyers
Action 8.5	Minorer les bas de quittance





Chantier 9 Prévoir la gestion de l'attente d'un logement dans le droit commun

Objectif du chantier	Prendre acte du temps nécessaire à l'obtention d'un logement, du fait des contraintes structurelles du parc et proposer une solution d'attente aux ménages sans solution alternative, dans des logements complémentaires au logement social (sous-location dans le parc privé, mobilisation des résidences sociales)
Action 9.1	Déterminer une offre de logements d'attente et assurer sa mobilisation effective
Action 9.2	Dans le cadre renouvelé du Logement d'abord, redéfinir la vocation des résidences sociales
Action 9.3	Mettre ces logements à disposition des POHI et des Commissions sociales

Chantier 10 Optimiser les parcours dans le dispositif d'insertion

Objectif du chantier	Optimiser les parcours d'insertion en décroissant les filières de gestion de la demande (urgence, hébergement d'insertion, logement) et en développant les solutions de logement accompagné adaptées à la diversité des besoins
Action 10.1	Organiser les processus de travail entre le 115, les POHI et les Commissions sociales
Action 10.2	Asseoir la capacité d'analyse et d'aide à la décision des POHI et des Commissions sociales
Action 10.3	Consolider les moyens d'observations du SIAO afin de renforcer sa capacité d'aide à la décision des institutions en charge des politiques publiques de l'accès au logement et de l'hébergement d'urgence et d'insertion
Action 10.4	Conforter une offre qualitative d'hébergement d'insertion et de logement accompagné
Action 10.5	Renforcer les réseaux d'appui aux problématiques de santé

Chantier 11 Organiser les conditions du premier accueil des personnes sans abri

Objectif du chantier	Structurer le premier accueil, de telle sorte que la détresse sociale trouve une écoute, et des réponses primaires
Action 11.1	Identifier les évolutions nécessaires des missions des accueils de jour et tenter de déployer les moyens adaptés
Action 11.2	Consolider les accueils de jour et les équipes mobiles en couplant interventions de bénévoles et de professionnels
Action 11.3	Formaliser un réseau de premier accueil territorialisé

Chantier 12 Clarifier les missions des structures d'accueil d'urgence et revisiter les principes et modalités de coordination

Objectif du chantier	Organiser les réponses, leurs objectifs et leurs moyens, de manière à ce qu'elles correspondent aux perspectives diverses des ménages accueillis.
Action 12.1	Principes d'inconditionnalité et de continuité : comment organiser la prise en charge des publics face à une demande croissante et aux limites réglementaires, institutionnelles et matérielles ?
Action 12.2	Revisiter les circuits institutionnels et les modalités de coordination de l'urgence sociale
Action 12.3	Redonner de la fluidité à l'hébergement d'urgence en agissant sur les dispositifs aval

2. Les fiches-action

Chantier 6

ACTION 6.1

Définir des critères de cotation de la demande et validation de leur capacité à satisfaire les priorités du cadre de référence PALHDI avec Etoil.org



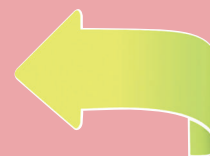
Description	Validation des critères d'ordonnement de la demande globale en appui sur l'expérimentation conduite par Absise dans le cadre de la charte de lutte contre les discriminations en s'assurant que ces critères permettent de répondre aux priorités du PALHDI	
Objectif	Rendre plus équitable et plus lisible par les demandeurs l'accès au logement social en régulant la concurrence entre demandeurs	Objectif quantifié Objectif d'avancement régulier de la demande <10 % de la demande stagnante. Limiter le traitement d'exception à un nombre de dossiers équivalent au maximum à 30 % du flux de l'offre annuelle de logement social
Evaluation	Indicateur d'effectivité : - Utilisation effective de la grille de cotation pour le positionnement des ménages sur des logements (bailleurs, réservataires, commissions logement des CLH) : de l'expérimentation par des territoires à un usage généralisé (nombre de territoires et bailleurs utilisateurs) - Articulation de la cotation au module 2 "préparation des CAL et Pré-Cal" d'Etoil.org Indicateur d'efficacité : Cohérence entre classement dans la cotation et classement dans les attributions Indicateur d'impact : Diminution du nombre de refus (car besoins mieux définis)	

ACTION 6.2

Définir des modalités d'intervention des commissions sociales sur la cotation



Description	Organiser un système de sur-cotation pour permettre aux commissions sociales de faire prendre en compte la demande bénéficiant d'un traitement d'exception	
Objectif	Rendre les commissions sociales capables d'intervenir dans l'accès au logement	Objectif quantifié Nombre de ménages surcotés <30 % du flux de l'offre annuelle
Evaluation	Indicateur d'effectivité : Création et validation de l'outil permettant la surcotation des situations d'exception et son utilisation par les partenaires d'Etoil.org Indicateur d'efficacité : Diminution des délais de satisfaction des ménages en situation de traitement d'exception Indicateur d'impact : Nombre de demandeurs en situation d'exception relogés, délais de relogement, baisse des recours DALO	



ACTION 6.3

Organiser le dispositif de suivi des attributions et l'évaluation de son caractère équitable



Description	Organisation du suivi par les instances du PALHDI pour garantir la mise en oeuvre des objectifs en matière d'attribution de logements	
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> ● Suivre l'accès au logement du public de droit commun et du public d'exception ● Vérifier l'équité du traitement de tous les demandeurs de logement 	Objectif quantifié la demande d'exception bénéficie de 30 % de l'offre au maximum
Evaluation	Indicateur d'effectivité : Mise en place de l'outil de suivi Indicateur d'efficacité : - Nombre d'interpellations des garants de l'équité de traitement - Nombre d'interpellations des demandeurs auprès des instances de recours - Nombre d'interpellations du Défenseur des droits Indicateur d'impact : - Proportion des attributions de demandeurs côtés comme devant bénéficier d'un traitement d'exception dans la demande globale - Diminution du nombre de recours DALO	

ACTION 6.4

Organiser l'information des ménages sur les conditions d'accès au logement social



Description	En lien avec le cadre ouvert par la loi ALUR et la charte de lutte contre les discriminations portée par ABSISE afin de rendre le système d'attribution des logements sociaux plus lisible efficace et juste pour les demandeurs il est nécessaire de développer l'information de ce public
Objectif	Rendre transparentes toutes les étapes du processus allant du dépôt de la demande de logement social jusqu'à l'attribution d'un logement, pour rendre le demandeur "acteur"
Evaluation	Indicateur d'effectivité : Délai de mise à disposition du socle commun d'outil Indicateur d'efficacité : Diminution du nombre des mécontents aux permanences des guichets d'accueil Indicateur d'impact : Diminution du nombre de refus de logement

Chantier 7

ACTION 7.1

Définir un outil commun de signalement de la demande de logement justifiant un traitement d'exception



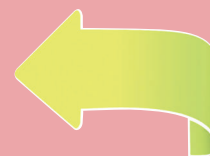
Description	Certains ménages sont dans des situations qui font concrètement obstacles à l'accès au logement. Ils nécessitent un traitement particulier pour que leur demande puisse aboutir	
Objectif	Recenser la demande de logement présentant des obstacles réels et sérieux à l'accès au logement en amont des refus d'attribution	Objectif quantifié
		Nombre de nouvelles situations d'exception annuelles <30 % du nombre de logements sociaux mis en location dans l'année
Evaluation	Indicateur d'effectivité : Création de l'outil commun de signalement et de son circuit d'utilisation	
	Indicateur d'efficacité : Appropriation et utilisation par les partenaires concernés de l'outil commun de signalement	
	Indicateur d'impact : - Repérage efficace des ménages présentant des obstacles réels et sérieux pour se loger. - Réduction des demandes de logement non abouties.	

ACTION 7.2

Regrouper la prescription des dispositifs permettant l'accès au logement ou à l'hébergement d'insertion et confirmer le rôle des POHI dans l'hébergement d'insertion



Description	Actuellement les lieux de prescription des aides aux ménages et de l'accompagnement social sont séparés de ceux de préparation de l'accès, il s'agit de relier les deux fonctions dans un même espace de manière à traiter en même temps accompagnement du ménage et accès au logement
Objectif	Organiser le nouveau format et les process de travail de l'instance locale qui pourra apporter en même temps aux demandes qualifiées d'exception une orientation de cette demande vers le logement ou vers l'hébergement et une prescription des dispositifs permettant l'accès au logement et à l'hébergement (ASL, AVDL) et la consolidation de l'accès (FSL accès, garanties)
Evaluation	Indicateur d'effectivité : Mise en place et organisation des instances et process décisionnels
	Indicateur d'efficacité : Bonne utilisation des process intégrant la prescription des divers dispositifs et l'organisation de l'accès au logement par surcotation
	Indicateur d'impact : Délai d'attribution au profit de demandeurs côtés comme devant bénéficier d'un traitement d'exception



ACTION 7.3

Redéfinir le rôle des commissions sociales et des POHI dans le contexte d'une demande ordonnancée



Description	Sur la base de la mise en oeuvre de l'ordonnancement de la demande dans le droit commun (cf. fiche action 6.1), de la définition des modalités d'intervention des commissions sociales pour orienter l'accès des demandeurs qualifiés comme devant bénéficier d'un traitement d'exception (cf. fiche-action 6.2), du regroupement de la prescription des dispositifs permettant l'accès au logement ou à l'hébergement (cf. action 7.2), on conviendra de redéfinir le rôle des commissions sociales et des POHI pour qu'ils deviennent le lieu de mise en oeuvre de la surcotation et de préconisation et d'orientation vers les mesures d'aides ou la solution temporaire et le garant de la bonne prise en compte des situations devant bénéficier d'une situation d'exception dans l'accès au logement
Objectif	Installer à la bonne échelle une nouvelle configuration territoriale du dispositif d'accès prioritaire au logement et à l'hébergement adossé aux EPCI et à la compétence sociale du Conseil général
Evaluation	Indicateur d'effectivité : Nombre de commissions sociales engagées dans les expérimentations
	Indicateur d'efficacité : Nombre d'EPCI ayant mis en place le nouveau cadre de fonctionnement
	Indicateur d'impact : Délai d'attribution au profit de demandeurs côtés comme devant bénéficier d'un traitement d'exception

ACTION 7.4

Faire évoluer et harmoniser les pratiques des Commissions sociales-POHI vers la nouvelle fonction dans le cadre de l'inter-CLH



Description	Animation de la coproduction du cadre commun en appui sur les expérimentations, les AMO mobilisées et mettre en réseau l'évolution pratiques dans le cadre de l'inter-CLH
Objectif	Accompagner l'installation du nouveau cadre départemental en appui sur la mise en réseau des expériences locales
Evaluation	Indicateur d'effectivité : Nombre d'inter-CLH et leur ordre du jour et comptes-rendus
	Indicateur d'efficacité : Nombre d'EPCI engagés dans le travail de l'inter-CLH
	Indicateur d'impact : Nombre d'EPCI ayant installé le nouveau cadre commun de fonctionnement des commissions sociales

Chantier 8

ACTION 8.1

Définir et recenser le parc accessible



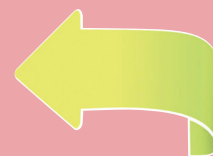
Description	Construire un référentiel "loyer + charges" par typologie de logement et par territoire accessible aux ménages ayant des revenus < 40 % des plafonds PLUS et identifier le parc selon ce référentiel et modéliser (APL/charges/loyer/reste à vivre)	
Objectif	Identifier cette offre en flux pour pouvoir la mettre prioritairement à disposition des ménages ayant des revenus < 40 % des plafonds PLUS	Objectif quantifié
		Faire passer de 18 à 20 % la fraction de l'offre à bas loyer à l'échelle départementale
Evaluation	Indicateur d'effectivité : Référentiel validé par les instances du PALHDI	
	Indicateur d'efficacité : Part du flux repéré en lien avec le référentiel	
	Indicateur d'impact : Baisse des refus liés au taux d'effort en commissions d'attributions	

ACTION 8.2

Flécher les logements accessibles vers les demandeurs ayant des revenus relevant du référentiel du logement accessible aux ménages les plus modestes



Description	Adhésion des réservataires et des bailleurs au fléchage du flux de l'offre relevant du référentiel vers la cible des ménages ayant des revenus < 40 % des plafonds PLUS	
Objectif	Mettre l'offre accessible à disposition des ménages ayant des revenus <40 % des plafonds PLUS	Objectif quantifié
		80 % de l'offre accessible attribuée à des ménages aux revenus <40 % des plafonds PLUS
Evaluation	Indicateur d'effectivité : Approche mutualisée de l'offre à bas loyers dans les commissions d'attribution	
	Indicateur d'efficacité : Baisse du nombre de logements à bas loyers rendus faute de candidats	
	Indicateur d'impact : Nombre de logements relevant du référentiel attribués à des demandeurs dont les revenus sont < 40 % des plafonds PLUS	



ACTION 8.3

Produire une offre nouvelle publique et privée de logements accessibles



Description	Augmentation de la production de logements PLAI au plafond APL et du nombre de logements conventionnés LCTS	
Objectif	Augmenter la production annuelle de logements sociaux et privés conventionnés correspondant au référentiel du logement accessible du PALHDI	Objectif quantifié Augmenter le nombre de logements accessibles correspondant au référentiel
Territoire concerné	Département de l'Isère	
Cibles concernées	Parc public et privé conventionné correspondant au référentiel du parc accessible	
Evaluation	Indicateur d'effectivité : La formulation d'un objectif quantitatif de production de cette offre à l'échelle départementale	
	Indicateur d'efficacité : La déclinaison territoriale dans le cadre des PLH de cet objectif	
	Indicateur d'impact : Nombre de logements accessibles correspondant au référentiel produits par an	

ACTION 8.4

Redéployer le parc ancien accessible par péréquation des loyers



Description	Augmentation des loyers d'une partie du parc pour baisser ceux d'une autre partie du parc	
Objectif	Mieux répartir la part de logements sociaux accessible dans le parc existant pour assurer les conditions de la mixité	Objectif quantifié Augmenter le parc de manière significative selon les critères de remise en ordre des loyers maximaux
Evaluation	Indicateur d'effectivité : Adhésion d'Absise à un cadre commun	
	Indicateur d'efficacité : Intégration en 2017 dans la deuxième génération de CUS	
	Indicateur d'impact : Nombre de logements en stock relevant du référentiel du logement accessible du PALHDI	

ACTION 8.5

Minorer les bas de quittance



Description	Mise en place d'aides à la personne pour faire entrer des ménages ayant un problème de solvabilité temporaire dans un logement de droit commun	
Objectif	Ajuster le bas de quittance «loyers + charges» momentanément aux revenus de la personne afin qu'elle accède ou se maintienne dans un logement de droit commun	Objectif quantifié Nombre de ménages accompagnés par an sur une durée à définir. Nombre de ménages accompagnés par an pour être maintenus
Evaluation	Indicateur d'effectivité : Définition du dispositif et lancement de l'expérimentation	
	Indicateur d'efficacité : Augmentation du nombre de ménages ayant eu accès à un logement	
	Indicateur d'impact : Baisse du nombre de refus pour taux d'effort	

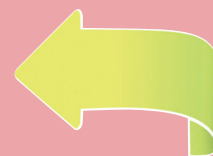
Chantier 9

ACTION 9.1

Déterminer une offre de logements d'attente et assurer sa mobilisation effective



Description	Pouvoir apporter une réponse rapide à des demandeurs de logement compte tenu de la situation d'urgence dans laquelle ils se trouvent sans bouleverser l'ordonnancement de la file d'attente
Objectif	Déterminer un parc de logements dit "d'attente"
Evaluation	Indicateur d'effectivité : Identification du parc immédiatement mobilisable
	Indicateur d'efficacité : Nombre de ménages entrant et sortant
	Indicateur d'impact : - Diminution du nombre de demandeurs orientés vers la coordo B du POHI. - Diminution du nombre de recours DALO



ACTION 9.2

Dans le cadre renouvelé du Logement d'abord, redéfinir la vocation des résidences sociales



Description	Le terme résidence sociales englobe un ensemble de dispositifs définis d'une part par la circulaire 2006-45 du 4 juillet 2006 et spécifiquement en Isère des dispositifs qui ne relèvent pas de cette même circulaire. Compte tenu de ce constat et du contexte du Logement d'abord, il apparaît nécessaire de s'interroger sur la vocation des résidences sociales
Objectif	Avoir une meilleure visibilité de ce segment à l'intersection de l'hébergement d'insertion et du logement adapté afin d'en optimiser l'utilisation
Evaluation	Indicateur d'effectivité : Signature par l'ensemble des partenaires de la charte

ACTION 9.3

Mettre ces logements à disposition des POHI et des Commissions sociales



Description	Permettre et organiser l'information des commissions sociales des CLH et des POHI sur la vacance des logements d'attente	
Objectif	Offrir une réponse rapide aux ménages bénéficiant d'un traitement d'exception dans des délais cohérents avec leur situation et dans l'attente de la satisfaction de leur demande de logement social	Objectif quantifié Qui informe, comment se saisit l'instance de cette information de vacance ?
Evaluation	Indicateur d'effectivité : Information des CS et POHI de la vacance de ces logements	
	Indicateur d'efficacité : Mise en place et utilisation des outils de suivi et reporting	

Chantier 10

ACTION 10.1

Organiser les processus de travail entre le 115, les POHI et les Commissions sociales



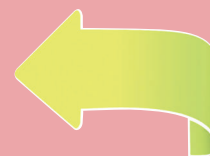
Description	Créer des liens entre l'urgence, l'insertion et le logement, les articuler, et porter à la connaissance des différents acteurs le traitement de ces demandes
Objectif	Permettre de fluidifier l'ensemble de la chaîne urgence hébergement logement et garantir l'accès au logement aux ménages qui peuvent y prétendre
Evaluation	Indicateur d'effectivité : Mise en place d'une procédure claire et partagée par les partenaires
	Indicateur d'efficacité : Nombre de ménages qui accèdent au dispositif d'insertion et de logement après avoir sollicité le 115
	Indicateur d'impact : Une meilleure réponse logement à des demandeurs d'hébergement

ACTION 10.2

Asseoir la capacité d'analyse et d'aide à la décision des POHI et des Commissions sociales



Description	Etre en capacité lors des différentes commissions de s'accorder sur le diagnostic, et les orientations à partir d'outils communs
Objectif	Organiser et réunir des personnes compétentes en matière d'accompagnement, d'hébergement et logement, en vue de l'établissement d'un diagnostic permettant l'orientation adéquate
Evaluation	Indicateur d'effectivité : Réalisation des outils mentionnés
	Indicateur d'efficacité : Amélioration de l'orientation des ménages
	Indicateur d'impact : - Amélioration de la fluidité - Hébergement, logement et de l'accès au logement



ACTION 10.3

Consolider les moyens d'observations du SIAO afin de renforcer sa capacité d'aide à la décision des institutions en charge des politiques publiques de l'accès au logement et de l'hébergement d'urgence et d'insertion



Description	Garantir la collecte des données nécessaires à une observation pertinente et organiser les institutions et mise à disposition auprès des décideurs.	
Objectif	Mieux observer pour mieux décider	Objectif quantifié
		100 % de saisie sur le département
Evaluation	Indicateur d'effectivité : Renseignements réguliers et corrects des logiciels	
	Indicateur d'efficacité : Qualité et étendue de l'observation produite à partir des données collectées	
	Indicateur d'impact : Amélioration du fonctionnement global de l'accès au logement	

ACTION 10.4

Conforter une offre qualitative d'hébergement d'insertion et de logement accompagné



Description	Décrire les prestations et niveaux d'accompagnement offert par les structures, par les opérateurs en charge du logement accompagné et adapter cette offre localement	
Objectif	Meilleure orientation en fonction de l'analyse des besoins	
Evaluation	Indicateur d'effectivité : - Glossaire des prestations - Cartographie de l'offre	
	Indicateur d'efficacité : Adéquation demande/offre	
	Indicateur d'impact : Meilleure réponse aux besoins	

ACTION 10.5

Renforcer les réseaux d'appui aux problématiques de santé



Description	Renforcer les liens et le partenariat entre le secteur social, le secteur santé et le handicap
Objectif	Favoriser une approche et une prise en charge globale des personnes Eviter des ruptures dans les prises en charge

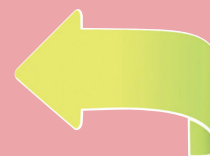
Chantier 11

ACTION 11.1

Identifier les évolutions nécessaires des missions des accueils de jour et tenter de déployer les moyens adaptés



Description	Mise en place d'état des lieux des missions des accueils de jour en vue de la précision de leur place dans les dispositifs d'urgence sociale
Objectif	Identifier le nouveau rôle à jouer par les accueils de jour dans le cadre des dispositifs d'urgence sociale
Evaluation	Indicateur d'effectivité : Réalisation de l'état des lieux
	Indicateur d'efficacité : Capacité de l'état à aider à la redéfinition des attendus des accueils de jour
	Indicateur d'impact : Appréciation à moyen terme des évolutions des accueils de jour



ACTION 11.2

Consolider les accueils de jour et les équipes mobiles en couplant interventions de bénévoles et de professionnels



Description	Formaliser sur un document les nouvelles missions et organisations des accueils de jour et équipes mobiles, afin qu'elles soient précisées et portées à connaissance
Objectif	Elaborer une charte missions moyens (à partir du diagnostic de la fiche 11.2) des accueils de jour et des équipes mobiles en lien avec les collectivités territoriales
Evaluation	Indicateur d'effectivité : Rédaction de la charte
	Indicateur d'efficacité : Adhésion des associations concernées à la charte
	Indicateur d'impact : Amélioration globale du fonctionnement des dispositifs d'urgence sociale

ACTION 11.3

Formaliser un réseau de premier accueil territorialisé



Description	Définir la notion de premier accueil et organiser le maillage partenarial, territorial
Objectif	Permettre à chaque ménage de trouver un lieu de 1 ^{er} accueil lui permettant de faire état de sa situation sociale afin d'être orienté vers le service adapté
Evaluation	Indicateur d'effectivité : Réalisation de l'état des lieux du fonctionnement et maillage actuel
	Indicateur d'efficacité : Formalisation des réseaux territoriaux
	Indicateur d'impact : Chaque ménage primo-arrivant a accès à un entretien individualisé

Chantier 12

ACTION 12.1

Principes d'inconditionnalité et de continuité : comment organiser la prise en charge des publics face à une demande croissante et aux limites réglementaires, institutionnelles et matérielles ?



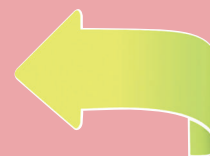
Description	Clarifier les missions et prestations des structures de l'urgence
Objectif	Déterminer les niveaux de prise en charge des structures en distinguant satisfaction des besoins primaires et d'accompagnement (référentiels HU et asile)
Evaluation	Indicateur d'effectivité : Rédaction d'un référentiel commun
	Indicateur d'efficacité : Clarification des niveaux et modalités de prise en charge selon la situation des ménages
	Indicateur d'impact : Diminution recours DAHO

ACTION 12.2

Revisiter les circuits institutionnels et les modalités de coordination de l'urgence sociale



Description	Il s'agit de mieux coordonner des dispositifs déjà existants, de l'urgence sociale
Objectif	Améliorer l'efficacité des dispositifs de l'urgence sociale
Evaluation	Indicateur d'effectivité : Production d'un nouveau schéma de coordination
	Indicateur d'efficacité : Constat d'une meilleure complémentarité entre les dispositifs
	Indicateur d'impact : Amélioration de la lisibilité par l'ensemble des partenaires



ACTION 12.3

Redonner de la fluidité à l'hébergement d'urgence en agissant sur les dispositifs avals



Description	Il s'agit de redonner sa mission d'accueil d'urgence au dispositif afférent dont la fluidité actuellement est très réduite, en agissant sur les dispositifs de sortie
Objectif	Refaire de l'hébergement d'urgence un dispositif à même de pouvoir accueillir les ménages en détresse sociale ou physique ayant besoin d'une réponse rapide voire immédiate
Evaluation	Indicateur d'effectivité : Redéploiement qualitatif de l'offre d'hébergement et ou logement sur les territoires
	Indicateur d'efficacité : Réduction des durées moyennes de séjour
	Indicateur d'impact : Diminution du taux de non orientation du 115, réduction listes d'attente des POHI, diminution des recours DAHO

3. Les fiches-action concernant l'accès au logement des publics spécifiques

ACTION publics spécifiques

La MOUS habitat adapté aux gens du voyage sédentarisés

Description	Favoriser, par la mise en place d'une MOUS, l'accès aux ménages les plus défavorisés à partir de l'analyse de leur besoin par un accompagnement des ménages sédentaires vers de l'habitat social (logement classique, habitat adapté, habitat groupé, terrain familial...)	
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> ● Inscrire les gens du voyage sédentarisés de plus en plus dans le droit commun par un accompagnement social +++ ● Redonner aux aires d'accueil du schéma départemental leur vocation initiale d'itinérance 	Objectif quantifié 6 sites d'intervention visés, soit 166 personnes
Evaluation	Indicateur d'effectivité : Taux de rotation des aires d'accueil du schéma départemental	
	Indicateur d'efficacité : Réduction des durées de séjour sur les aires de séjour inscrites au schéma	
	Indicateur d'impact : Nombre de familles prises en compte dans la MOUS et nombre de re-logement vers d'autres formes d'habitat	

ACTION publics spécifiques

La MOUS pour diminuer l'habitat précaire des publics spécifiques et accompagner la fermeture des campements illicites

Description	Identifier les squats et campements illicites afin de prévenir les incidents sanitaires ou sécuritaires. Procéder à un diagnostic de la situation des lieux concernés associé au diagnostic social des ménages présents en vue, le cas échéant, de déterminer et mettre en oeuvre un accompagnement permettant l'insertion par des solutions d'hébergement ou de logements idoines.	
Objectif	Réduire le nombre de campements et squats ainsi que les formes d'habitat précaires qui y sont associées	
Evaluation	Indicateur d'effectivité : Identification des lieux des d'habitat précaire et mise en place d'un dispositif de suivi de la situation des ménages concernés	
	Indicateur d'efficacité : Diminution de squats et campements illicites et de l'habitat précaire	
	Indicateur d'impact : Permettre à d'avantage de ménages, initialement privés de logement de s'insérer via l'habiter	



